



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023 à 19H  
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL**

**Présidente de séance** : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

**Membres présents** : SUTTER Dominique, FURLAN Rose, TARAL Jean-Claude, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, CHENEL Isabelle, LAUBERTEAUX Thierry, VIGNET Guy, CHRISTMANN Hélène, GOUILLAUD Serge, Hervé Lassalas

**Absents excusés** : Francine Vigneron (procuration à Isabelle Chenel), IGLESIA Evelyne (procuration à Rose Furlan), PHAM-DINH Alain (procuration à Jean-Paul Rhim)

**Présence** : 15/15, le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

**1 Approbation du compte administratif 2022**

Madame Dominique SUTTER, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter à l'assemblée le compte administratif 2022 dressé par le Maire.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022
Energie et Fluide	81 790,89 €
Fournitures diverses	13 897,92 €
Entretien matériel et maintenance	39 134,36 €
Entretien voirie et espaces verts	19 377,82 €
Communication et animations	5 352,76 €
Affranchissements et télécommunications	6 439,97 €
Assurances et honoraires	9 993,84 €
Taxes foncières et impôt véhicule	8 401,76 €
Ecoles	10 228,37 €
Dérogation scolaire	3 043,00 €
Subvention associations	8 653,75 €
Charges personnel et élus	465 722,94 €
Fonds National de péréquation	3 677 €
Intérêts	28 195,92 €
Immo – Opération d'ordre	61 656,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>765 566,80 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022
Remboursements rémunérations personnel	39 001,72 €
Concession cimetièrre, droits de chasse, convention voirie, taxes OM locatif	18 050,87 €
Impôts directs locaux	679 689,93 €
Dotation de l'Etat, TVA, dérogation élèves	74 569,12 €
Revenus immeuble, abonnt bibliothèque	111 181,07 €
Part sociale	2,59 €
Vente camion, remboursement Groupama	7 551,94 €
Opération d'ordre	59 656,50 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>990 503,74 €</b>

A noter :

- Des consommations sur l'éclairage public en baisse : de 161 171 kW/h à 106 324 kW/h en 2022
- Montant des fournitures en diminution car moins de produits pour le COVID
- Augmentation des fournitures scolaires car renouvellement de livres et mise en place d'un parcours de motricité
- Charges de personnels et élus en stabilité
- Coût des dérogations scolaires vers Metz : 2 043 € (681 € / enfant)
- Recettes des dérogations sur Saulny (681 € / enfant) : 8 172 € pour les enfants de Woippy et 2 724 € pour ceux de Metz

DEPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2022
Matériel Foyer des Jeunes	680 €
Voirie : aménagement sécurité	7 881,12 €
Mairie : alarme, téléphone	1 195,80 €
Matériel et outillage	3 112,09 €
Travaux électrification	5 375,16 €
Camion	23 664,00 €
Lampadaire	4 763,04 €
Ecole : canalisation chauffage, sols, ordinateurs, sièges, jeux,	40 775,62 €
Table ping pong	1 350,00 €
Salle polyvalente : étude chauffage	1 500,00 €
Taxe aménagement	679,00 €
Emprunts	56 355,97 €
Cautions logements	1 066,00 €
Neutralisation amortissement subvention	81 943,50 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>230 341,30 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2022
Subventions DTER	
TVA	9 081,39 €
Taxe aménagement	48 098,62 €
Produit cessions	18 091,50 €
Cautions logement	1 095,00 €
Subvention fonds de concours	13 784,00 €
Excédent fonctionnement 2021	173 021,69 €
Attributions compensation investissement	43 565,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>306 737,20 €</b>

Il reste au 31/12/2022, 2 emprunts :

- Pour le centre socioculturel : capital + intérêts restant dus de 187 904 € sur 13 ans
- Pour la RD7 : capital + intérêts restant dus de 790 261,97 € sur 11 ans

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	765 566.80 €	230 341.30 €
Recettes	990 503.74 €	306 737.20 €
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>+ 224 936.94 €</b>	<b>+ 76 395.90 €</b>
Résultat de clôture 2021	173 021.69 €	1 484.48 €
	affectés à l'investissement en 2022	
Résultat de clôture par section	224 936.94 €	77 880.38 €
<b>Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>+ 302 817.32 €</b>	

La commission des finances, réunie le 16 février 2023, a émis un avis favorable à la présentation du compte administratif. Le conseil municipal vote et arrête à l'unanimité (14 voix pour puisque Mme le Maire ne participe pas au vote) les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 tels que résumés ci-dessus.

## 2 Approbation du compte de gestion 2022

Tous les éléments concernant le budget 2022 ont été présentés au conseil municipal. Il a approuvé le compte administratif de 2022. Madame MOLLENTHIEL, Receveur de la commune, a bien administré les finances du budget principal de la commune. Aussi, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 3 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022, chapitre 21, soit 85 407,17 € / 4 = 21 351,79 €. Il est proposé de répartir le montant ainsi :

- 2135 – Installation générale 1 000 €
- 2152 - Installations de voirie 9 000 €
- 21538 – Autres réseaux 3 000 €
- 21571 – Matériel roulant 4 000 €
- 2158 - Autres installations, matériel et outillage 3 000 €
- 2188 - Autres immobilisations corporelles 1 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition

#### **4 Installation de nouvelles pompes à chaleur à la salle polyvalente**

Il est nécessaire de procéder au remplacement de l'installation de chauffage à la salle polyvalente en raison de pannes récurrentes.

3 devis sont présentés au conseil :

- HOERRMANN-SPIES 99 880.35 € HT – 119 856.42 € TTC
- AXIMA REFRIGERATION 99 494.00 € HT – 119 392.80 € TTC
- KUTHE 102 276.55 € HT – 124 906.33 € TTC

Suite à un débat sur les différentes propositions, les conseillers municipaux ont retenu la proposition d'Hoermann Spies (10 voix), Axima ayant récolté 5 voix.

Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de l'entreprise Hoermann et précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2023

#### **5 Demandes de subvention pour l'installation de nouvelles pompes à chaleur à la salle polyvalente**

Afin de financer le remplacement du système de chauffage à la salle polyvalente, différentes subventions seront sollicitées :

- DETR = 40 % du montant HT
- Fonds de Concours = 40 % du montant HT
- Part communal = montant total TTC – DETR – Fonds de concours

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce plan de financement.

#### **6 Opération Cœur de Village – modification du périmètre : avenant n° 2 à la convention de portage par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)**

Dans le cadre du projet dit de « revitalisation du cœur de bourg », l'EPFG a acquis des parcelles rue de Metz le 28/10/2022. Une DIA (Déclaration d'Intention d'aliéner) a été reçue en mairie le 27/01/2023 sur une parcelle annexe à cette emprise et permettant d'élargir l'ensemble de l'îlot.

Il est proposé de signer un avenant avec l'EPFG, pour qu'ils se portent acquéreurs de ces parcelles complémentaires : parcelle D292 et D1274.

Pour = 13 – Contre = 0 – Abstention = 2 (Thierry Lauberteaux et Hervé Lassalas)

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cet avenant n°2.

#### **7 Attribution de la 3<sup>ème</sup> tranche pour l'année 2022 du Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz**

La commission d'attribution des fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz, réunie le 7 novembre 2022, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour des montants de 3 671 € et 5 019 €, concernant la fourniture et pose d'un radar pédagogique et la réhabilitation des sols de l'école maternelle.

Pour la pose d'un radar pédagogique, le montant est de 8 782 € TTC, financés :

- Fonds de concours EMM : 3 671 €
- Fonds propres : 5 111 €

Pour la réhabilitation des sols de l'école maternelle, le montant est de 12 007 € TTC, financés :

- Fonds de concours EMM : 5 019.00 €
- Fonds propres : 6 988.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce financement et autorise le Maire à signer tout document s'y référant.

#### **8 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021 produit par l'Eurométropole de Metz, est disponible en mairie ou consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Metz, dans la rubrique :

L'Eurométropole / Les instances de la Métropole / Délibérations/Délibérations 2022/Bureau Métropolitain du 5 décembre 2022/Point 3.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## 9 Convention d'attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif PLUSSUR

Dans le cadre du disposition PLUSSUR, la commune accepte l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif PLUSSUR de l'Eurométropole, d'une montant de 14 616 € TTC pour les travaux d'aménagement du stationnement rue de la Gentière et rue de Plesnois ainsi que la mise en place de chicane avec signalisation horizontale d'un coût global de 14 616 € TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à signer ladite convention et tout document afférent à cette opération.

### Points d'informations :

- La commission sécurité a validé la mise en place d'un plateau surélevé rue de Briey pour ralentir les véhicules
- Les radars pédagogiques permettent d'établir des statistiques sur le nombre de véhicules et sur la vitesse de ceux-ci.
- L'étude de la réfection de la RD7, partie rue de Briey, sera engagée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023
- Une étude géotechnique doit être réalisée pour lancer l'étude de faisabilité de la désimperméabilisation du parking de la salle polyvalente.
- La commune a obtenu le label Terre de Jeux : animation à l'occasion de la Journée Olympique, célébrée mondialement le 23 juin et lors de la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires.
- L'installation du conseil des sages est fixée au 3 mars
- Intervention de conseillers de la Maison du Luxembourg samedi 4 mars de 10H à 12H salle Jean-Claude Muller.
- La Saulnotte : marché des artisans et du terroir, les 1<sup>er</sup> et 2 avril à la salle polyvalente
- La revue municipale est en cours de finalisation et sera distribuée courant mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H30.

A Saulny, le 27 février 2023

Le Maire,



Nathalie SPORMEYEUR

*Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : [saulny.com](http://saulny.com)*